

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 décembre 2025
(En attente d'approbation lors du prochain conseil)

Le 22 décembre deux mille vingt-cinq à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARTIN, Maire.

Présents :

Fabrice BAILLY, Gérard CHAREYRE, Geneviève RABILLARD, Jacqueline TISSIER, Thierry DESAIX, Sylvine JOINNIN, Monique JOUANNET, Philippe NEUVILLE, Jean-Michel BRISSAUD, Nadège EMERY, Catherine EUGÉNIE, Gérard BENOITON.

Absents excusés :

Catherine GAGNANT	Ayant donné procuration à Jean-Paul MARTIN
Maximilien BRUNAUD	Ayant donné procuration à Fabrice BAILLY
Françoise CHABENAT	Ayant donné procuration à Catherine EUGÉNIE

Absents :

Solen BAUDAT, François HERAULT, Pascal MAÎTRE

Secrétaire de séance : Jacqueline TISSIER

Ouverture de la séance : à 19 heures

Intervention de Monsieur Yvan FAYT du Cabinet NIGUÉS, Architecte du Patrimoine et Maître d'œuvre des travaux, pour présentation de l'analyse des offres suivant différents critères, aux membres présents, et des entreprises retenues qui travailleront à la restauration de la toiture du clocher de l'église de St Marcel.

Cette présentation est le reflet de l'accord donné par la Commission d'appel d'offres la semaine précédente.

TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA TOITURE DU CLOCHER DE L'ÉGLISE – AUTORISATION
SIGNATURE DES MARCHÉS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que suite à l'appel d'offres concernant les travaux de restauration de la toiture de l'église plusieurs entreprises ont soumissionné et la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le mercredi 17 décembre 2025 a analysé les offres suivant différents critères, puis retenue les entreprises qui effectueront le chantier.

Le montant total des 8 lots s'élève à **1 277 143,71€ HT** et est inférieur à l'estimation du Cabinet NIGUÉS qui était de 1 517 815,49 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues, ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Clôture de la séance à : 20h48